

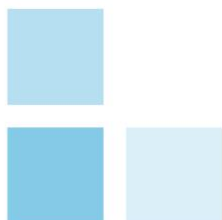
Examen professionnel fédéral supérieur d'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques

Guide relatif à la partie d'examen 2

« Présentation du travail de diplôme »

Sous réserve d'approbation par la CAQ, valable à partir du 21 janvier 2022

Version provisoire



Guide relatif à la présentation du travail de diplôme

La candidat/le candidat expose des éléments sélectionnés de son travail de diplôme aux expert-e-s d'examen, conformément aux consignes du présent guide. À cette fin, elle/il choisit des modes appropriés (fichier PowerPoint ou document similaire avec beamer, posters, illustrations, documents imprimés, etc.). S'il y a utilisation d'un beamer, une version papier de la présentation doit être fournie en plus. Dans l'invitation à l'examen, le secrétariat d'examen informe sur l'équipement technique des locaux.

But de la présentation

Par l'élaboration de son travail de diplôme, la candidate/le candidat a démontré qu'elle/il était en mesure de traiter une thématique. Lors de la présentation, elle/il apporte la preuve qu'elle/il a intégré la thématique étudiée et peut appliquer le savoir acquis de façon pertinente (devient experte/expert).

Objectif de la présentation / objectif de l'entretien professionnel

L'objectif de la présentation est d'exposer des éléments sélectionnés du travail de diplôme de façon structurée et logique, d'une manière compétente et convaincante. La candidate/le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Objectif de l'entretien professionnel

La candidate/le candidat peut discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles. Elle/il est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme ou sa présentation.

Le collègue d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation se fondant sur des critères :

- relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- relatifs à l'argumentation,
- relatifs au processus de réflexion.

Critères d'évaluation

La présentation est évaluée selon les critères suivants :

Critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles

- La présentation est structurée de façon logique et contient des éléments sélectionnés du travail de diplôme. L'argumentation relative aux mesures et aux étapes définies est cohérente.
- La candidate/le candidat expose de manière convaincante la situation initiale, les méthodes choisies, les résultats, les conclusions et les perspectives du travail de diplôme.
- L'argumentation, les résultats et les conclusions font l'objet d'une réflexion critique.
- La candidate/le candidat est capable de décrire les conséquences directes et indirectes que peut appeler la thématique étudiée (p. ex. investissement, développement du projet avec d'autres institutions/domaines, etc.).
- Les contenus sont corrects sur le plan professionnel et présentés au moyen d'une terminologie spécialisée.

Critères formels

- La présentation a une structure clairement identifiable.
- Les moyens auxiliaires utilisés (fichier PowerPoint, posters, illustrations, documents imprimés, etc.) sont préparés de manière soigneuse. Ils sont clairs et soutiennent la compréhension de la présentation.
- Un éventuel fichier PowerPoint ou document similaire (beamer) compte au maximum 10 transparents (pages de titre et de conclusion non incluses).
- La présentation dure entre 13 et 15 minutes. La candidate/le candidat respecte cette durée.

Aisance en public, interaction avec l'auditoire, aspects linguistiques

- La candidate/le candidat a une bonne interaction avec les expertes/experts d'examen (contact visuel, gestuelle/attitude corporelle).
- Elle/il s'exprime avec aisance en utilisant une terminologie professionnelle, claire et précise.
- La langue utilisée est la même que pour le travail de diplôme et l'entretien professionnel.

Version provisoire

Critères d'évaluation pour la présentation orale	
Partie 1 – Critères relatifs au contenu	Critères d'évaluation de la présentation
Déroulement général	La présentation est structurée de façon logique / suit un fil rouge et est exposée selon un déroulement judicieux.
	Elle comprend les principaux points du travail de diplôme.
Résultats, arguments, déclarations et conclusions	Les résultats, les conclusions et les perspectives sont exposés de manière convaincante.
	L'argumentation relative aux contenus présentés est fondée et logique.
	L'argumentation, les résultats et les conclusions font l'objet d'une réflexion critique et sont placés dans le contexte de la pratique.
	Les déclarations sont correctes sur le plan professionnel.
Positionnement en tant qu'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques	Les contenus sont exposés de manière compétente sur le plan professionnel.
	Le lien entre les compétences professionnelles et les attitudes et valeurs spécifiques est clairement établi.
	La candidate/le candidat est capable de décrire les conséquences directes et indirectes sur la pratique.
Partie 2 – Critères formels	Critères d'évaluation de la présentation
Critères formels	La présentation est structurée.
	La structure choisie contribue à un exposé cohérent et pertinent du travail.
	Le cadre temporel est respecté.
	Les moyens didactiques utilisés soutiennent / complètent les déclarations.

Critères linguistiques	La candidate/le candidat parvient à capter l'attention de son auditoire durant son exposé.
	L'argumentation orale est claire et précise.
	La terminologie professionnelle est correcte.
Aisance en public, communication et conseil	La candidate/le candidat fait sa présentation de façon convaincante.

Version provisoire